



Demande de titre de séjour refusée

Par **souma**, le **18/04/2008** à **12:03**

bonjournj ss entrée en france en 2002 avec un contrat de travail.depuis 2004, mon contrat est expiré et j'étais en situation irrégulière.en février 2008 j me suis mariée avec un français et j'ai fais une demande de titre de séjour comme conjointe de français mais elle a était refusée et en plus ils me demandent de quitter le territoire dans un délai d'un mois même si je fais part d'un recours au tribunal car y'a pas une vie commune de 6 mois,j'étais en situation irrégulière et tt ça.rnest c que je me suis précipitée en faisant une demande avant un délai de 6 mois après le mariage car j'ai comptée la vie commune même avant le mariage?rnest c que je serai obligée de quitter mon mari et repartir au maroc pour attendre je ne sais pas combien de temps labà et revenir?rnest c que déjà y'aura une réponse favorable si je retourne au pays?rnest c que si je reste et je fais un recours y'aura aussi une réponse favorable et si c pas favorable qu'elles sont les conséquences si je décide de rester ici malgré cette décision?rntoutes ces questions j'ai aucune réponse et j ss vraiment perdu moi et mon mari.rns'il vous plait aider nous ,dites nous c que vous pensez de tt ça car j'ai pas assez de temps. le temps de rebours a déjà commencer ya 2 jours.rnmerci

Par **chnobo**, le **18/04/2008** à **15:57**

bonjour, moi aussi je suis marocaine et mariée a un francais et ma demande de titre de séjour etait refusé et ils m'ont dit il faut je quitte le terrtoire francais j'ai fait un recours au tribunal en décembre et j'aurai le jugement dans quatre semaines donc ne vous inquietez pas et prend un bon avocat pour faire unrecours rapidement. j'espère que tout s'arrangera pour vous